Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 71**

Séance du **7 NOVEMBRE 2014**

Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 71 :
Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015

Monsieur le Président rappelle que le SDE76 ne reportera pas de crédit en restes à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).

Cependant, l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en restes à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.

Considérant qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au BP 2015 pour assurer le paiement des commandes en cours.

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
vu le Budget Primitif 2014 adopté par délibération du 14 mars 2014,
vu la Décision Modificative n° 1 adoptée par délibération du 4 juillet 2014,
vu la Décision Modificative n° 2 adoptée par délibération du 7 novembre 2014,

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2015 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE de la Seine-Maritime

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
- 8 DEC. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
020	dépenses imprévues	5 814,73 €	1 453,68 €
275	dépôt et cautionnement	4 000,00 €	1 000,00 €
2762	remboursement trop percu de TVA (réel)	10 000,00 €	2 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP et participation	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop percu participation	130 000,00 €	32 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	450 000,00 €	112 500,00 €
2188-11	autres immobilisations	1 200,00 €	300,00 €
2158-11	outillage	3 000,00 €	750,00 €
2182-11	acquisition véhicule	20 000,00 €	5 000,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	53 006,88 €	13 251,72 €
2184-11	acquisition de mobilier	18 000,00 €	4 500,00 €
2051-11	logiciel informatique	18 112,27 €	4 528,07 €
2033-11	frais d'insertion	5 200,00 €	1 300,00 €
2031-11	frais d'etude	0,00 €	0,00 €
204-15	dotation	17 345 148,77 €	4 336 287,19 €
2315	travaux programmés réseaux	45 360 883,46 €	11 340 220,87 €
4581	travaux programmés tiers	43 911 022,79 €	10 977 755,70 €
4581	travaux inopinés tiers	237 368,33 €	59 342,08 €
2315	travaux réseaux inopinés	5 290 000,00 €	1 322 500,00 €